

MAXIMOUSS

TRAITEMENT ANTI-MOUSSE PRÉVENTIF ET CURATIF MAXI CONCENTRÉ

PRESENTATION

MAXIMOUSS est un traitement anti-mousse préventif et curatif, diluable à l'eau, efficace sur mousses, lichens, micro-algues, moisissures... **MAXIMOUSS** assure une protection durable de la surface traitée de part son action rémanente et respecte le support et la couleur. Il ne contient ni acide, ni solvant.

DOMAINE D'APPLICATION

MAXIMOUSS s'applique sur tous les supports courants de couverture et façade contaminés par la mousse : tuiles en terre cuite, ardoises, enduits, pierres naturelles...

MODE D'EMPLOI

Agiter avant emploi. Diluer 1 volume de **MAXIMOUSS** pour **14 volumes d'eau en curatif** ou 1 volume de **MAXIMOUSS** pour **29 volumes d'eau en préventif**. Appliquer au pulvérisateur. Laisser agir. Ne pas rincer. Dans le cas où la mousse est en forte épaisseur, commencer par un brossage énergique ou un nettoyage au laveur haute pression. Peut être employé avec un activateur.

CONSOMMATION MOYENNE : Après dilution, 4 à 5 m² au litre.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Par temps chaud, mouiller légèrement le support avant application. Ne pas appliquer par temps de pluie.

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique	: Liquide
Odeur	: Caractéristique
pH	: 9
Masse volumique	: 0.99 ± 0.01 kg/dm ³
Solubilité	: Hydrosoluble

MAXIMOUSS

STOCKAGE

Stocker dans son emballage d'origine, dans un endroit abrité du soleil, sec et ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver à température comprise entre +5°C et +35°C.
Conservation : 12 mois.

SÉCURITÉ

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :
DANGER

Mentions de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence - Prévention :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

MAXIMOUSS

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
Conseils de prudence - Stockage :
P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence - Elimination :
P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.
Etiquetage des biocides :
Substances actives COMPOSES DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16
DIMETHYLES, CHLORURES
CAS 68424-85-1
500.00 g/L
TP 10

RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

Les informations contenues dans la présente notice sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur nos connaissances et résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant, en aucun cas, être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.